



Syndicat National des Praticiens Hospitaliers Anesthésistes Réanimateurs

Membre adhérent et fondateur de l'Intersyndicat National des Praticiens Hospitaliers, **INPH**

Membre adhérent de la Fédération Européenne des Médecins Salariés, **FEMS**

Membre adhérent et fondateur de la Fédération de la Permanence des Soins Hospitalière **FPSH**

Docteur Michel Dru
Président

Docteur Nicole Smolski
Vice-Présidente

Communiqué de presse du 27 mars 2009

Regain de mobilisation des médecins contre la loi Bachelot

Le SNPHAR se réjouit **du regain de mobilisation des médecins contre la loi Bachelot**. Le vote de certains amendements par les députés dégrade considérablement les conditions d'exercice dans les secteurs libéral et public !

Le SNPHAR a eu raison d'alerter très tôt l'opinion publique sur les véritables motivations de la Loi Bachelot :

- le déclin programmé (pour des raisons financières) de la qualité des soins dispensés à la population, et de l'attractivité des carrières hospitalières !
- le transfert de tout segment d'activité rentable au secteur marchand !
- laisser à l'hôpital public uniquement le traitement des patients les plus lourds (prématurés, Alzheimer...) et des plus démunis et ceci quelle que soit l'heure du jour ou de la nuit!

Cette loi conduit à la mort lente de l'Hôpital public ! Le rejet de ce texte est légitime dans la mesure où il n'a jamais été discuté avec le personnel soignant, pierre angulaire du bon fonctionnement de l'Hôpital.

L'hôpital public n'est en rien une entreprise. S'il est nécessaire d'être vigilant pour lutter contre tout gaspillage, l'hôpital n'appartient pas à un secteur commercial pouvant dégager une rentabilité financière, d'autant que l'Hôpital public doit assumer la recherche clinique et la formation des futurs médecins.

La légitimation du mercenariat, à travers le concept du contrat entre un praticien et un directeur, ne convaincra pas nos jeunes collègues à exercer à l'hôpital public, d'autant que **la rémunération proposée dans le secteur libéral ou des PSPH est nettement supérieure**. Le contexte démographique et la recherche d'excellentes conditions de travail, favorisent désormais la fuite des médecins de l'hôpital public.

Ce regain de mobilisation, auquel le SNPHAR participe activement, traduit bien l'exaspération du monde médical vis à vis d'une tutelle qui refuse tout principe de concertation en adoptant une posture rigide dominée par le mépris !

Le SNPHAR demande le retrait pur et simple de la Loi Bachelot !

SAMU 94 -Hôpital Henri Mondor
51 Av. de Lattre de Tassigny
94010 Créteil Cedex
tél. 01 45 17 95 00
✉ michel.dru@snphar.fr

Service d'anesthésie-réanimation
Hôpital de la Croix Rousse
69004 Lyon Cedex
tél. 04 72 07 10 17
✉ nicole.smolski@snphar.fr